



Demande concernant la validation des services auxiliaires

Par **yannick2107**, le **25/03/2011 à 14:01**

Bonjour,

Ayant été adjoint de sécurité a la CRS 50 du 1/03/2002 au 31/08/2004 et depuis Gardien de la Paix je souhaitais racheter mes année d'ajoint de sécurité pour la retraite. Apres signature de ma titularisation le 24/01/2008 a la CRS 61 de Vélizy on m'a fait signé une fiche d'information m'expliquant que je pourrais racheter mes années. Apres prise de contact avec mon secrétariat ce dernier m'a informé que cela suivait son cours.

Muté en septembre 2008 a la CRS 50 à la Talaudiere je pris régulièrement contact avec mon nouveau secrétariat pour savoir si mon dossier avançait on me repondais que oui.

Hors apres de plus ample recherche plus poussée je me suis aperçu qu'il fallait remplir deux imprimés pour en faire la demande. Imprimé que l'on ne m'a jamais présenté lors de la signature de la fiche d'information ou a n'importe quel autre moment (énorme manque d'information).

J'ai donc rempli ces imprimés le 30 juillet 2010 un mois plus tard on m'informait que l'on rejetait ma demande car j'avais seulement deux ans apres la signature de la fiche d'information pour en faire la demande.

J'aimerais savoir si il y a possibilité de faire un recours ou quoi que ce soit d'autre pour racheter ces années qui sont importantes pour moi et pourquoi y a t il une date butoire est ce vraiment le cas et est ce normal sachant que le rachat est basé sur l'indice de mon grade au moment du rachat au jour d'aujourd'hui cela me couterait un peux plus cher mais cela ne me gene pas.

Merci d'avance pour vos reponses.